Déclaration intersyndicale (CGT- FO- FSU- UNSA)
CAAS plénière du 25 mars 2021

Les conditions de travail de toutes et tous au sein de l'action sociale se sont fortement dégradées depuis un an ; certes la crise sanitaire ne facilite pas les choses, mais nous tenons aussi à dénoncer le mépris du Ministère qui, tous corps confondus, ne remplace pas les personnels absents pour raison médicale
A titre d'exemple, à la DAMESOP 2, le départ de Madame Tenn n'a pas été remplacé, et le travail de Madame Beaupel et de Madame Rezgui a été considérablement alourdi, ce qui est inadmissible. Partout, les professionnels sont amenés à effectuer des tâches qui ne relèvent pas de leur mission ; les enseignants nettoient leur salle faute d'agents en nombre suffisant, dans les collèges, ils surveillent les intercours et les récréations faute d'AED en nombre suffisant, …
Au lieu de répondre par des moyens exceptionnels à une situation exceptionnelle, le ministère s'entête à affirmer que tout va bien et en profite pour s'attaquer au cœur de nos métiers et au collectif de travail.
Associé à la question du pouvoir d'achat et au gel du point d'indice, nous assistons aujourd'hui à une crise psychologique de l'ensemble des personnels de l'éducation que le ministre se refuse à admettre.
Dans ce contexte, et s'il fallait une preuve supplémentaire, nous ne connaissons toujours pas à ce jour le montant des moyens alloués à l'action sociale pour l'année civile en cours : quel mépris du ministère que de nous contraindre à naviguer à vue et donc « au rabais » ! A moins que la politique d'austérité qui a déjà permis au MEN d'économiser 200 millions d'euros par an pendant deux ans ne perdure sous couvert de crise sanitaire…
Face à cette gestion cynique et calamiteuse, nos organisations syndicales s'interrogent sur la nécessité de relever les plafonds des montants d'aides et de prêts accordés lors des commissions de secours. La moyenne nationale des aides dans la France métropolitaine est à 2000 €, et nous proposons donc de nous aligner sur ce montant.
Nous aimerions aussi savoir si le dispositif ministériel attribué au logement perdure, tant la question du logement dans notre académie est pressante, ce que les documents que vous nous avez transmis attestent.

Nous continuons de dénoncer la non éligibilité de certains contractuels à l'action sociale, au prétexte qu'ils n'ont pas un contrat de 6 mois. Il est particulièrement inadmissible en cette période de grande précarité économique que nombre de contractuels se voient attribuer des contrats qui s'arrêtent au moment des vacances pour reprendre un ou deux jours après la rentrée.

Nous formulons une demande simple pour les contractuel·le·s, la diminution de l'ancienneté requise pour l'accès aux droits des ASIA. Également, le calcul de l'ancienneté doit tenir compte de l'ancienneté du contrat précédent lorsqu'il s'agit d'un renouvellement sans interruption. La fin du CDD ne doit pas remettre à zéro la comptabilisation de l'ancienneté pour être éligible. Nous serons vigilant·e·s lorsque nous siégerons en CAAS à porter une attention particulière concernant les demandes des agents combinant des caractéristiques qui les exposent plus que les autres aux risques de pauvreté et de précarité, c'est notamment vrai pour les familles monoparentales "

Plusieurs points nous interrogent :

- Qu'en est-il de la demande que nous avions faite d'un acompte systématique pour les personnels en attente de revenus à hauteur à minima de 70% ?
- Qu'en est-il de la mise en place d'une régie ?
- Quelle sera la conséquence budgétaire de l'intégration du personnel « jeunesse et sport » au MEN ?

Nous pensons par ailleurs qu'il faut continuer à réfléchir sur l'information des personnels concernant l'action sociale, qui bien qu'ayant progressée ce dont nous nous félicitons, est encore très lacunaire à tous les niveaux.

Nous souhaiterions par ailleurs un bilan sur les modifications de l'aide au cautionnement et un bilan comptable de l'ASIA formation des AED/AESH.
Nous nous demandons s'il ne faudrait pas créer une ASIA « aide aux vacances » pour les AED et les AESH HT2, comme nous l'avons fait pour l'aide aux enfants handicapés.
Concernant les réunions, notre demande porte sur deux points :

- Qu'une CAASR d'1/2 journée n'ait pas à traiter plus de 60 dossiers
- Que l'ensemble de commissions statutaires (plénières et budgétaires) soient bien réunies en temps et heure et ce malgré les difficultés de fonctionnement que nous ne pouvons que constater et déplorer.

Pour terminer, nous réitérons notre demande que soient éligibles aux ASIA dans un premier temps les personnels à l'indice 506 puis ceux à l'indice 539.